

Ces ados accusés d'avoir scellé le destin de Samuel Paty



Article rédigé par *Le Figaro*, le 26 novembre 2023

Source [Le Figaro] : Six élèves du collège où enseignait le professeur assassiné comparaissent à partir de ce lundi devant le tribunal pour enfants.

L'attentat islamiste ayant coûté la vie à Samuel Paty, le 16 octobre 2020, [donnera lieu à deux procès](#). L'un verra, du 12 novembre au 20 décembre 2024, une cour d'assises spéciale juger huit personnes majeures pour leur implication présumée dans ce crime. L'autre, qui s'ouvre ce lundi et se tiendra jusqu'au 8 décembre prochain devant le tribunal pour enfants, concerne six élèves du collège du Bois-d'Aulne, où enseignait le professeur décapité par le terroriste islamiste Abdoullakh Anzorov.

Une jeune fille, âgée de 13 ans au moment des faits, sera jugée pour dénonciation calomnieuse à l'encontre de Samuel Paty et encourt 30 mois d'emprisonnement. Elle est la fille de l'islamiste qui, sur la foi de la fausse déclaration de son enfant, a pris à partie le professeur sur internet en diffusant une vidéo donnant son nom et l'adresse de l'établissement où il enseignait. Cinq autres mineurs, des collégiens âgés au moment des faits de 14 ans pour quatre d'entre eux et d'à peine 15 ans pour le cinquième...

[Lire la suite](#)

26/11/2023 01:00